

CARRIERE ET AVANCEMENT DU FONCTIONNAIRE HOSPITALIER

TARIF 2026
1.590 € TTC
PAR AGENT

OBJECTIFS - COMPETENCES VISEES



- Permettre aux professionnels en charge des carrières de maîtriser le processus de reprise d'ancienneté et de classement lors de la mise en stage (intégration dans la FPH)
- Fiabiliser sa pratique professionnelle lors des avancements d'échelon, des avancements de grade ou de classement dans un nouveau grade.

DUREE
3 jours
(9 h -17 h)

METHODOLOGIE

Alternance entre apprentissage théorique, exercices, cas pratiques analyse de jurisprudence.

Echanges interactifs et questions/réponses avec les participants. Retours d'expérience et analyse de pratiques.

Supports de cours remis sous format papier et/ou accessibles via l'espace-client.



PUBLIC CONCERNE

- Toute personne chargée de la gestion des carrières dans un service RH

PREREQUIS

- Agents disposant d'une connaissance du Statut de la FPH

NOMBRE DE PARTICIPANTS



12 personnes maximum

PROGRAMME

Session destinée à des professionnels disposant d'une expérience dans la gestion des carrières mais souhaitant développer ou remettre leurs connaissances à jour.

L'ENVIRONNEMENT

- La spécificité du statut du fonctionnaire
- Le contexte réglementaire et les notions clés

LE DEROULEMENT DE LA CARRIERE DU FONCTIONNAIRE

- Situation du fonctionnaire et ses conséquences
- Carrière et dossier individuel
- Les Lignes Directrices de Gestion et leur impact sur la carrière du fonctionnaire
- Le protocole PPCR : le transfert primes/points, le reclassement dans la carrière.
- Le SEGUR de la SANTE : la revalorisation des métiers du sanitaire, du social et du médico-social
- Les sanctions (notions)

LES MODALITES DE CLASSEMENT AU MOMENT DE L'INTEGRATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

- Reprise des services de contractuels publics ou privés
- Reprise d'exercices préalables de fonctions similaires
- Reprise des services à l'occasion de l'intégration des personnels
- d'un établissement privé sanitaire ou social
- Les bonifications liées aux diplômes

L'AVANCEMENT D'ECHELON

- Dispositions générales
- Temps pris en compte (services effectifs, y compris pendant une période de disponibilité ou de congé parental)

L'AVANCEMENT DE GRADE

- Dispositions générales et conditions fixées par les statuts particuliers
- Les 3 modalités d'avancement de grade
- La promotion interne et le rôle des Lignes Directrices de Gestion
- Elaboration d'un tableau d'avancement de grade (ratios/quotas) en fonction des possibilités statutaires
- Jurisprudence en matière de recours

LES MODALITES ET CONDITIONS DE CLASSEMENT DANS UN GRADE

- Sans changement de corps
- Avec un changement de corps et/ou de catégorie

GESTION DU STAGE ET TITULARISATION A L'ISSUE



SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

- Test de pré positionnement en début de formation pour évaluer le niveau du stagiaire
- Test de post positionnement en fin de formation pour évaluer l'évolution des compétences
- Fiche d'évaluation globale de la formation
- Remise d'une attestation de formation